

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Nutzungsbedingungen

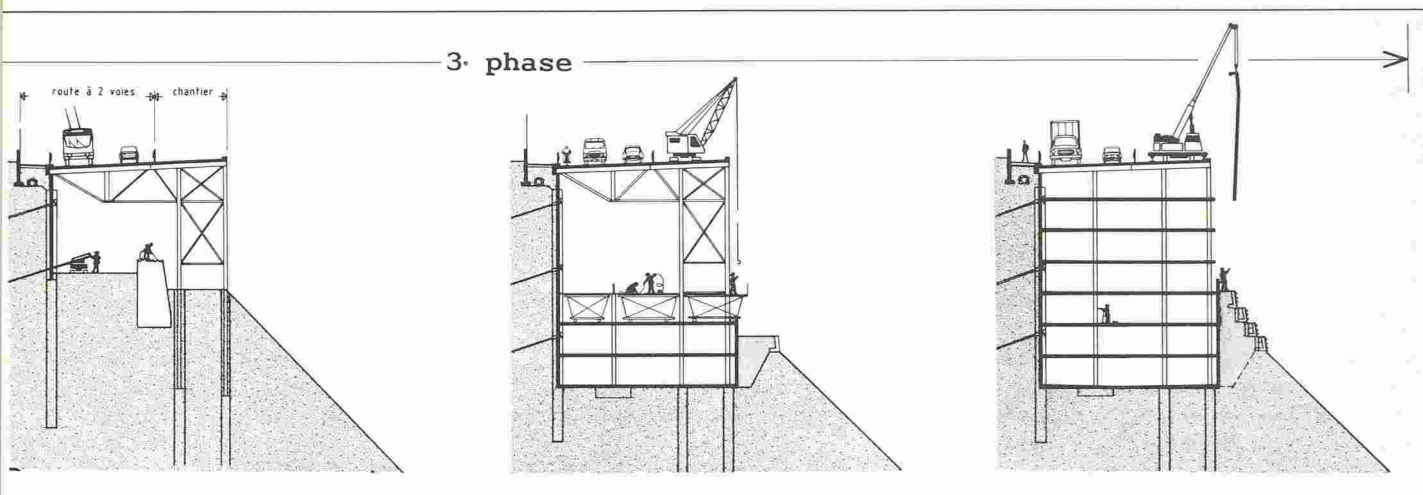
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Actualité

L'affaire Exxon-Valdez rebondit

Alors qu'une nouvelle marée noire menace les côtes californiennes, l'affaire de la pollution de l'Alaska rebondit. Le groupe pétrolier Exxon fait savoir qu'il hésite à poursuivre les opérations de nettoyage des sites souillés à la suite du naufrage de l'*Exxon-Valdez*.

Les autorités de l'Etat d'Alaska ont annoncé leur intention de traduire la compagnie pétrolière Exxon devant les tribunaux, si cette dernière interrompait le nettoyage des 1600 kilomètres de côtes pollués par le plus grave désastre écologique dans l'histoire des Etats-Unis. L'*Exxon-Valdez* était échoué le 24 mars 1989.

La société pétrolière n'a pas encore pris de décision sur la poursuite de ses travaux de nettoyage quand la météorologie le permettra, en juin 1990, alors qu'elle a déjà dépensé 1,38 milliard de dollars pour venir à bout de la pollution causée par l'échouement de l'*Exxon-Valdez*. Les dirigeants disent qu'ils ne reprendront l'opération que si les experts en prouvent la nécessité. Le nettoyage des côtes aura nécessité la présence de 12 000 personnes et l'utilisation de 1400 navires et 85 avions. A supposer qu'Exxon réponde aux attentes des autorités locales, ces dernières n'en demeurent pas moins méfiantes quant à la forme que prendra la prochaine étape de l'opération de nettoyage.

Parallèlement à cet éventuel procès, trois journaux américains et une agence de presse ont déposé une plainte en justice contre la politique de rétention de l'information qu'a pratiquée Exxon dans cette affaire. Le *Wall Street Journal*, le *Los Angeles Times*, l'*Anchorage Daily News* et Associated Press reprochent à la compagnie

d'avoir gardé secrets certains détails compromettants sur les causes et les circonstances de l'échouement de l'*Exxon-Valdez*. Environ 150 plaintes ont été déposées à l'encontre de la compagnie.

Le mois dernier, Exxon et les six autres compagnies impliquées dans ce désastre écologique avaient introduit une demande en justice pour que les résultats de l'enquête restent secrets jusqu'au procès. Les pétroliers affirment que la divulgation de ces informations leur nuirait face à la concurrence, en dévoilant leur stratégie industrielle. De l'avis des juristes, l'instruction de ce procès risque de durer une dizaine d'années et de se terminer par un règlement à l'amiable. Dans cette perspective, les résultats n'en seraient jamais publiés.

Cette affaire illustre fort bien divers aspects de la situation actuelle dans le domaine de la protection de l'environnement.

- *Pratiquement dès sa source, le vecteur d'énergie «pétrole» constitue une menace, pouvant aller jusqu'à être mortelle, pour l'environnement. La protection de ce dernier ne figure parmi les facteurs pris en compte par les distributeurs que lorsque la loi leur en fait l'obligation.*
- *Sur la plus grande partie de leur trajet, les pétroliers échappent à tout contrôle de la part des pays dont ils mettent l'environnement en danger. Le décalage entre le monde réel et le monde légal est terrifiant.*
- *Loin d'assumer leur responsabilité lorsqu'ils ont causé des catastrophes écologiques, les distributeurs de pétrole exploitent systématiquement toutes les lacunes des lois pour*

se dérober à cette responsabilité. L'Exxon-Valdez confirme ce que les Bretons savent désormais: une fois retombée l'animation médiatique, les hommes et la nature touchés par une marée noire se retrouvent bien seuls...

- *Il ne faut pas se laisser impressionner par l'ampleur des moyens financiers déjà engagés par la compagnie Exxon: d'une part, les dégâts causés par une marée noire ne sauraient se chiffrer seulement en dollars et d'autre part, le prix à payer doit être partiellement supporté par tous ceux - dont nous tous - bénéficiant actuellement d'un prix du pétrole objectivement trop bas si on prend en compte tous les coûts supportés par la collectivité.*
- *Ajoutée à la pollution atmosphérique par la combustion des hydrocarbures, la répétition apparemment inexorable des marées noires indique clairement quelles sont les priorités à fixer dans le domaine énergétique. Ce n'est pas à des probabilités qu'on a affaire ici: toute mesure immédiate, même modeste, se justifie pleinement.*

Jean-Pierre Weibel

P.-S.: La légèreté de la condamnation qui a frappé le capitaine de l'Exxon-Valdez montre bien l'inadéquation des lois en vigueur et de la portée d'une erreur comme l'échouement d'un pétrolier géant.

Il ne paraît pas abusif de demander que l'intérêt général - de la nature comme des riverains concernés - prenne le pas sur des considérations relatives à la concurrence commerciale.

Si l'on se souvient que les pétroliers naviguent souvent sous des pavillons de complaisance, c'est-à-dire de nations très largement inaccessibles aux tentatives d'harmonisation du droit de la mer, on mesure le chemin restant à parcourir.